

Séminaire sur le développement immobilier durable

Organisé conjointement par le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) et l'Association pour la conservation du Mont-Écho (MECA), avec l'aide financière du Pacte Rural, le **séminaire sur le développement immobilier durable de Brome-Missisquoi** portera sur les outils permettant d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique du développement immobilier en milieu rural. Chaque atelier, d'une durée de trois heures, sera animé par un expert invité et comprendra une période de présentation suivie d'une période de questions.

Programme du séminaire

24 Janvier 9h	Collectivités durables : la dimension logement pour tous (1)	Sarah Dandenault, Conseillère principale, Développement des collectivités (SCHL)
21 Février 9h	Gestion écologique des eaux de ruissellement (1)	Nathalie Bédard, M. sc. Gestion et environnement, Architecte paysagiste, membre bénévole du comité de rédaction du <i>Guide de gestion des eaux pluviales</i>
14 Mars 9h	Développer en conservant : pourquoi et comment développer plus vert.	Martin Joly, M.Sc.a Paysage Chargé de projets, Direction du patrimoine écologique et des parcs (MDDEP)
14 Mars 13h	Écologique et payant : incidences économiques d'un développement plus vert.	François Milani, président, CORTIM Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, Ville de Bromont
22 Avril 13h	Outils réglementaires favorisant un développement plus vert.	Me Chantal Roy, du groupe de travail Me Jean-François Girard, avocat spécialisé en droit municipal et environnement, président du CQDE.

(1) Résumé au verso.

Étant donné la minceur des subventions qui nous ont été accordées pour ce projet, nous devons augmenter la part d'autofinancement par une contribution des participants. Afin de favoriser une participation optimale, cette contribution se fera sur une base volontaire, les tarifs ci-dessous étant à titre indicatif.

- *Secteur municipal*: 50 \$/atelier, 200 \$/séminaire au complet. Demi-tarif pour les petites municipalités, et à partir du second représentant de chaque municipalité.
- *Développeurs privés* : 50 \$/atelier, 200 \$/séminaire au complet.
- *Organismes à but non-lucratif* : 25 \$/participant.

Les ateliers auront lieu au **Manoir Sweetsburg**, 795, rue Principale, à Cowansville. Le nombre de places étant limité, merci de communiquer dans les meilleurs délais avec Patricia Lefèvre, coordonnatrice du projet, pour information et inscription à info@grapp.ca / (450) 538-1586

Merci de transmettre cette invitation aux élus, planificateurs, membres des CCU ou CCE de votre municipalité, ainsi qu'aux promoteurs privés et OBNL concernés par son développement immobilier.

Développement de collectivités viables : la dimension du logement abordable

Sarah Dandenault, conseillère principale au développement des collectivités, SCHL

Dans notre belle région, le développement soutenu de la villégiature a eu pour effet de réduire considérablement l'accès au logement pour les travailleurs à revenus ordinaires, en faisant grimper le prix des loyers, comme celui des propriétés, bien au-delà de leur budget.

En l'absence de réelles alternatives concernant le transport collectif, le manque de logements abordables est particulièrement grave en milieu rural où il contribue non seulement à augmenter la production de gaz à effet de serre, mais aussi à effiloche le tissu socio-communautaire et à réduire la qualité de vie des familles, ainsi que le bassin de main d'œuvre nécessaire au développement économique local. Un développement immobilier durable ne peut donc pas s'envisager sans que des solutions soient apportées au problème de logement abordable, auquel sera consacré le premier atelier du séminaire.

Le contenu de cet atelier vise à fournir des exemples et des outils pratiques concernant la production de logement abordable. La présentation traitera notamment des points suivants :

- financement
- mode d'occupation, d'exploitation et de gestion
- politiques et réglementation
- urbanisme et conception de l'habitation
- construction et technologie
- réaménagement et rénovation.

La protection de la qualité de l'eau, point de départ pour des développements plus écologiques, Nathalie Bédard, architecte-paysagiste, Solutions Éco-Smarts

Pourquoi mieux gérer l'eau de ruissellement

Qu'est-ce que la pollution diffuse ?

Le ruissellement fait partie intégrante de la pollution diffuse

Facteurs qui influencent le ruissellement en milieu urbain et en milieu agricole

Types de mesures de gestion du ruissellement

- Mesures pour contrôler la qualité
- Mesures pour contrôler la quantité
- Mesures pour mieux gérer à la fois la qualité et la quantité
- Mesures de contrôle à la source

Les principes de la gestion des eaux de ruissellement intégrées

- Mimer et reproduire le processus naturel d'infiltration
- Limiter et déconnecter les surfaces imperméables
- Réduire la largeur des rues et des aires de stationnement
- Encourager les mesures de protections des boisées et des milieux humides etc.

Exemples de mesures et d'aménagements pour la protection de la qualité de l'eau

- Rétention et détention (Récupérer, récolter, réutiliser l'eau de pluie)
- Infiltration
 - Diminuer les surfaces dures (rue, stationnement, toits)
 - Jardin de pluie et biorétention
 - Fossé d'infiltration
- Filtration
- Évacuation et drainage
 - Fossé écologique
 - Contrôle de l'érosion

Exemples de coûts et des avantages d'utiliser de meilleures pratiques

Programme de gestion des eaux de ruissellement pour une municipalité

- Éléments et composantes
- Avantages d'un site de démonstration

Changements possibles dans la réglementation municipale